

LBPAM ISR OBLI FEVRIER 2029 R

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 30 AVRIL 2026



**Henriette
Le Mintier**

**Bruno
Watteyne**

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est double : - Chercher à offrir aux porteurs ayant souscrit entre la date de création du FCP et le 13 juillet 2023 ou entre le 11 septembre 2023 et le 22 septembre 2023 (la « Période de Commercialisation ») et ayant conservé leurs parts jusqu'à l'échéance, soit le 28 février 2029 (la « Date d'Echéance ») un taux de rendement (annuel net) de 4,01% pour la part I, de 3,56% pour la part R et de 3,96% pour la part GP, sans garantie de capital ; et - mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du FCP. Il peut exister un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. En cas de conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants), cela pourra venir diminuer la performance du FCP et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du FCP tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion. Il est précisé que les souscriptions ne sont pas autorisées en dehors de la Période de Commercialisation.

Actif net global	46,76 M€
VL part R	116,71 €

Caractéristiques du FCP

Caractéristiques

Date de création de l'OPC	15/05/2023
Date de 1ère VL de la Part	15/05/2023
Durée minimale de placement recommandée	6 ans
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances internationaux
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	LBP AM
Dépositaire	CACEIS BANK
Éligible au PEA	Non

Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part R	FR001400G5L3
Ticker Bloomberg part R	LBPFEVR FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	Néant
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	Néant
Décimalisation	1/100 000 ème de part

Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,99% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	Néant
Commission de rachat	Néant

NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™



Au 31-03-2024

PROFIL DE RISQUE

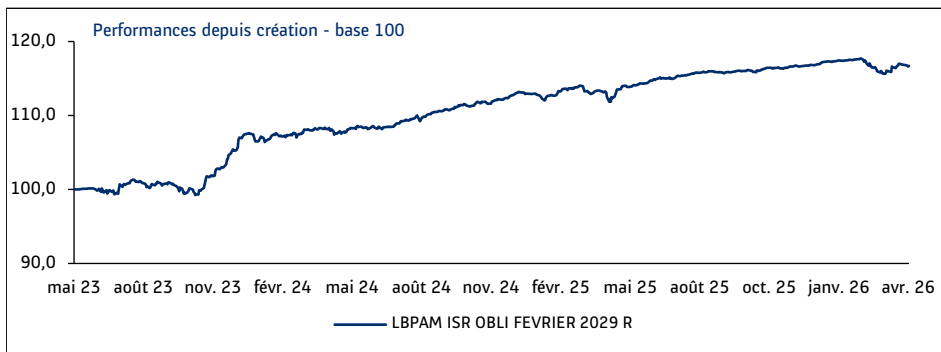
1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



Performances arrêtées au 30 avril 2026



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les calculs sont réalisés coupons nets réinvestis, nets de frais de gestion, sans déduction des droits d'entrée / sortie éventuels.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	6 mois	1 an	Depuis création
OPC	-0,14%	0,87%	0,21%	2,49%	16,71%

PERFORMANCES ANNUELLES	2025	2024	2023*
OPC	3,49%	5,02%	7,53%

* Depuis le 15/05/2023

PERFORMANCES ANNUALISÉES	Depuis création
OPC	5,36%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE	sur 6 mois	sur 1 an	Depuis création
Volatilité de l'OPC	1,63%	1,31%	2,35%
Ratio de Sharpe	-0,96	0,38	0,98

Données calculées sur le pas de valorisation.

	Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement
Perte maximale depuis création	-2,08%	31/07/2023	19/10/2023	14 jours

Volatilité : Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).

Ratio de Sharpe : Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

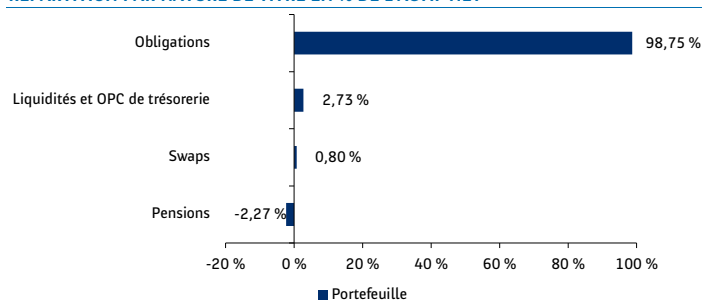
Commentaire de gestion

Malgré un cessez le feu et des tentatives de négociations, le détroit d'Ormuz est resté fermé en avril. Le conflit au Moyen Orient a ainsi atteint deux mois et les signes d'une résolution durable se sont effacés. Ces tensions ont maintenu le cours du pétrole à un niveau élevé ; la moyenne du cours du Brent dépassant les 100\$ sur le mois. Dans ce contexte, les banquiers centraux ont reconnu que le risque inflationniste pourrait conduire à des actions futures. La Fed a, par exemple, montré moins d'inquiétude pour l'emploi mais plus pour l'inflation causé par les prix énergétiques. De son côté, la BCE a ouvert la porte à un ajustement de ses taux directeurs dès juin avec la durée du conflit comme variable clé à sa politique monétaire. Le marché a, par conséquent, continué d'intégrer un statu quo de la Fed en 2026 et deux et trois hausses de 25pb de la part, respectivement, de la BoE et de la BCE. Les taux longs sont ainsi restés tendus, voire se sont même davantage dégradés, à l'instar des taux anglais en raison de nouvelles craintes d'un relâchement des règles budgétaires. Par ailleurs, bien que cette disruption mette la croissance mondiale en risque, les perspectives d'une résolution du conflit, une saison de résultats positifs et des données économiques plutôt résilientes aux Etats-Unis, ont soutenu les actifs risqués. Les spreads de crédit se sont ainsi resserrés de -14bp sur l'IG et -48bp sur le HY, et sont désormais revenus sur leurs niveaux respectifs observés fin février, avant la guerre. L'activité primaire a largement repris, avec de nombreuses émissions de corporate hybrides et quelques entreprises HY en fin de mois.

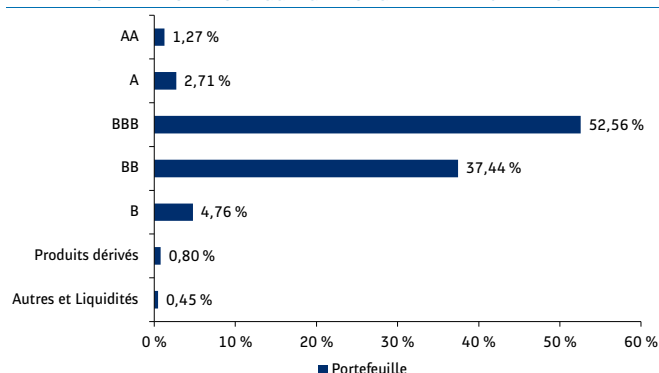
Aucune opération n'a été réalisée sur le mois.

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET

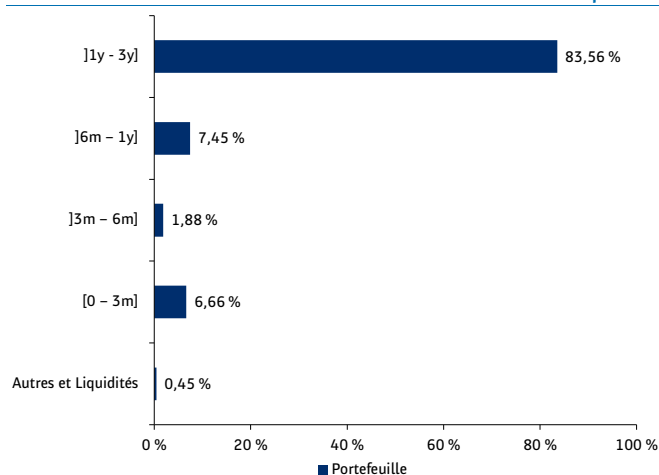


RÉPARTITION PAR NOTATION AGGREGÉE LONG TERME EN % DE L'ACTIF NET *



Algorithme de Baïle.

RÉPARTITION PAR MATURITÉ EN % DE L'ACTIF NET * calculée en date du prochain call



Peut comprendre des titres callable dont la première date de call est passée

EXPOSITION NOTATION LONG TERME/ SECTEUR (EN CONTRIBUTION À LA SENSIBILITÉ ET EN % DE L'ACTIF NET) *

	AAA	AA	A	BBB	<BBB	NR	NA	Total	% de l'actif net
Finance	-	-	0,04	0,70	-	-	-	0,74	35,98%
Biens de consommation cycliques	-	-	-	0,12	0,39	-	-	0,51	23,64%
Biens de consommation non-cycliques	-	0,03	0,03	0,06	0,12	-	-	0,24	13,66%
Industrie	-	-	-	0,09	0,14	-	-	0,24	12,19%
Communications	-	-	-	0,11	0,09	-	-	0,20	8,71%
Matériaux de base	-	-	-	0,05	0,02	-	-	0,08	3,35%
Services aux Collectivités	-	-	-	-	0,03	-	-	0,03	1,21%
Produits dérivés	-	-	-	-	-	-	0,02	0,02	0,80%
Autres et Liquidités	-	-	-	-	-	-	0,00	0,00	0,45%
Total	-	0,03	0,07	1,13	0,79	-	0,02	2,04	100,00%

Classification Bloomberg - niveau 1 / réalisé sur l'exposition globale.

INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres en portefeuille	66
Sensibilité *	2,04
Duration *	2,08
Rendement actuariel à maturité *	3,85
Rendement actuariel au pire *	3,44
Maturité moyenne en date de prochain call *	1,76 ans
Rating moyen *	BBB-

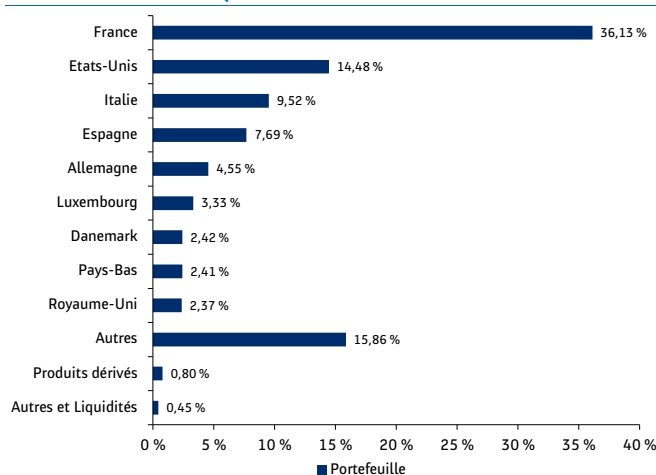
PRINCIPALES CONTRIBUTIONS À LA SENSIBILITÉ

Libellé	Contribution à la sensibilité	% de l'actif net
CNP ASSURANCES 2.750% 05-02-29	0,07	2,74%
FORD MOTOR CRED 2.900% 10-02-29	0,06	2,41%
REXEL SA 2.125% 15-12-28	0,06	2,29%
AUTOSTRADE PER L 2.000% 04-12-28	0,06	2,29%
GENERALI 3.875% 29-01-29	0,06	2,19%

OPC EN PORTEFEUILLE

Libellé	Catégorie AMF	% de l'actif net
AMUNDI EURO LIQUID SHORT TEM SRI E 3DEC	-	2,28%
OSTRUM SRI CASH Z2 (C/D) EUR	Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme	0,86%
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme	0,51%

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR ÉMETTEUR EN % DE L'ACTIF NET *



* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

LBPAM ISR OBLI FEVRIER 2029 R

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 AVRIL 2026

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Amélioration de note ¹
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	30%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	7,07
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité ²	6,87

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en 'amélioration de note' consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

² L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines et naturelles : respect des droits fondamentaux au travail, politiques et pratiques RH, protection de l'environnement et limitation des impacts négatifs sur la nature tout au long de la chaîne de valeur.

Transition Energétique

Contribuer à la transition énergétique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles vers un modèle sobre, résilient et décarboné.

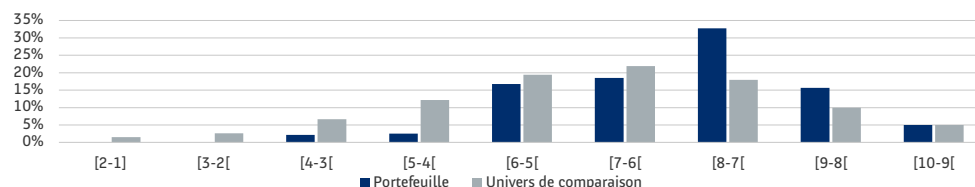
Développement des Territoires

Assurer le respect des droits humains dans l'ensemble de la chaîne de valeurs des entreprises (communautés, clients, chaînes d'approvisionnement...) et impact sociétal des entreprises.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance Responsable	6,17	93,3%	6,01	97,1%	Univers de comparaison
R - Gestion Durable des Ressources	7,16	93,3%	6,15	97,1%	
E - Transition Energétique	6,85	93,3%	6,09	97,1%	
T - Développement des Territoires	6,44	93,3%	6,02	93,6%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
SAPPI PAPIER HOLDING GMBH	1,3%	9,96	29,4%	21,2%	14,8%	34,6%
MERCIALYS SA	1,7%	9,94	25,6%	34,3%	29,6%	10,5%
VALEO SE	2,0%	9,05	15,1%	33,0%	36,0%	16,0%
COLONIAL SFL SOCIMI SA	1,5%	8,98	25,9%	33,7%	34,5%	5,9%
CELLNEX FINANCE CO SA	2,0%	8,77	32,0%	37,6%	5,7%	24,6%

LBPAM ISR OBLI FEVRIER 2029 R

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 AVRIL 2026

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

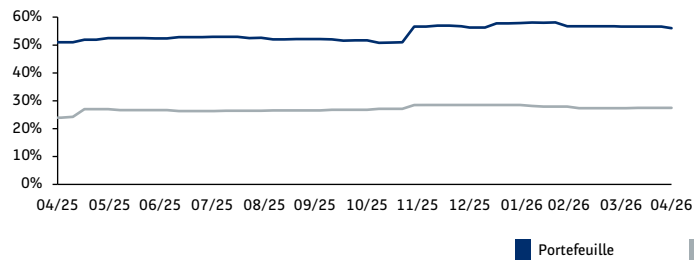
	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	55,1%	25,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

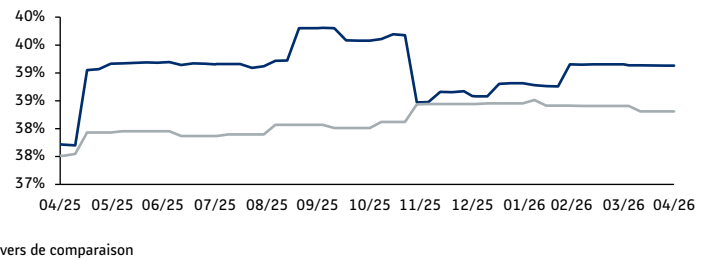
Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Alignement net zéro	56,1%	27,5%
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

Indicateur 2 - Gouvernance	Portefeuille	Comparable
Mixité au sein des organes de gouvernance	39,1%	38,3%
Taux de Couverture	93,1%	62,6%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Trajectoire Net Zero Source(s) : CDP_TEMP	Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.	%

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Mixité au sein des organes de gouvernance Source(s) : MSCI, CLARITY, GAIARATING	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.	% moyen de femmes au sein du conseil d'administration

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
 - La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
 - La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
 - Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.
- Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings). La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :
- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.